

vrai dire, dans mon discours d'hier, qui a été rédigé bien avant que M. Boyd présente son mémoire, j'ai déclaré ceci :

Comme vous ne l'ignorez pas, le seul programme de quelque importance dans notre pays est financé en grande partie par le gouvernement fédéral et dirigé par l'*Atomic Energy of Canada Limited*. Nous, de l'AECL, attendons avec impatience le jour où les entreprises privées du Canada pourront mettre sur le marché mondial leur propre énergie nucléaire. A mon avis, il existe présentement au Canada des entreprises commerciales qui pourraient, à elles seules, ou en collaboration avec d'autres sociétés, au moyen des renseignements qu'elles possèdent, mettre sur pied des centrales nucléaires et en garantir le rendement au point de vue technique. Avant de pouvoir garantir un rendement économique, il faudra encore un peu de temps.

L'AECL et le gouvernement ont l'intention de confier ce genre d'activité aux entreprises privées et commerciales aussitôt qu'elles seront en mesure de se tirer d'affaire.

M. BRUNSDEN: Ce sera strictement sur une base commerciale?

M. GRAY: Nous l'espérons, mais il se pourrait que nous allions plus loin et que nous leur accordions un peu d'aide financière, comme nous le faisons présentement dans le cas de la *Canadian General Electric Company*.

M. NUGENT: Monsieur Gray, vous avez eu pour règle d'aider autant que possible l'entreprise privée, même à cet égard?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être laisser M. Gray terminer son exposé.

M. GRAY: Il en est question dans plusieurs paragraphes, surtout à l'alinéa 31 où M. Boyd dit que l'administration de l'énergie atomique en Grande-Bretagne a confié ce genre de travaux aux entreprises commerciales du secteur privé. Dès qu'il y aura des sociétés canadiennes prêtes à se charger de ce travail, tout comme les entreprises commerciales du secteur privé en Grande-Bretagne, nous serons ravis de leur transmettre nos responsabilités. M. Boyd est au courant, j'en suis sûr, des relations qui existent entre les divers consortiums de Grande-Bretagne, l'administration des centrales électriques du Royaume-Uni et l'administration de l'énergie nucléaire du Royaume-Uni.

Il y aurait peut-être lieu de donner quelques explications au sujet de la mise au point de la construction et d'un réacteur canadien par l'AECL. Si nous procédons ainsi, c'est qu'à notre avis, c'était la seule façon pratique de mener cette tâche à bien. Vous connaissez le réacteur NRU qui peut produire 200,000 kilowatts. Nos ingénieurs conseils venaient de la *C.D. Howe Company* —M. Boyd était ingénieur en chef de cette société à l'époque—et lorsque les travaux ont été terminés, la *C.D. Howe Company* et nous-même avons décidé que ce n'était pas la bonne façon de construire un réacteur à ce moment-là. La *C.D. Howe Company* voulait à tout prix se retirer de ce genre d'entreprise.

Nous avons alors décidé de mettre au point et de construire la centrale NPD en collaboration avec l'industrie, qui en assumerait la responsabilité, et c'est ce que nous avons fait, de concert avec la *Canadian General Electric Company*. Le projet n'a pas remporté tout le succès voulu, faute d'une direction véritable des programmes et du prix de revient.

Lorsqu'il s'est agi de concevoir et de construire un grand réacteur, nous sommes dit: "Y aurait-il moyen d'intéresser l'industrie privée à l'entreprise? Nous allons créer un organisme et inviter à en faire partie tous ceux que la chose intéresse, de façon à grouper les services, les manufacturiers et les ingénieurs conseils avec leur personnel dans une même division qui s'occupera de la centrale nucléaire." Il ne s'agit pas d'un organisme permanent. Il n'existera pas indéfiniment mais disparaîtra lorsque le projet CANDU sera